Communiqué

Comme vous le savez, nous sommes en période de négociations depuis le printemps 2023. Jusqu'à présent les offres gouvernementales s'avèrent nettement insuffisantes. Nous devons donc procéder à des moyens de pression plus convaincants. Fort d'un mandat de grève de l'ordre de 100% de la catégorie 3 et de 98% de la catégorie 2 et conformément au mandat national du front commun de l'ordre de 95 %, il a été décidé que le 6 novembre prochain nous procéderons à une journée de grève en front commun. Nous vous rappelons que la grève est le moyen ultime de faire valoir nos revendications :

- Conditions salariales acceptables
- Conditions de travail adéquates

Il est du devoir de tous les salarié-es de sortir sur les piquets de grève et de décrier haut et fort notre mécontentement face au mépris du gouvernement. Vous devez savoir aussi que pour vous prévaloir du fonds local de grève (70% du salaire brut perdu, sans prime et autre allocation), votre présence est obligatoire si vous voulez recevoir vos allocations de grève. Pour avoir droit aux allocations de grève, vous devez être membre en règle au syndicat (*voir le lien plus bas).

Cette action est un moment fort de la vie syndicale et un bon moment d'exprimer notre solidarité avec l'ensemble des autres syndicats du Front commun. Cette grève se veut une grève historique au Québec avec 420 000 travailleuses et travailleurs dans le Front commun.

Le 6 novembre on vous attend en grand nombre pour écrire l'histoire !

Solidarité !

*Pour être un membre en règle et pouvoir participer à nos assemblées, avoir le droit de vote, avoir le droit de se présenter à un poste électif, entre autres, vous devez signer votre carte de membre. Pour ce faire, vous pouvez signer la carte électroniquement sur notre site web ici…